B. N. C
FIRENZE
1069
10

1069.10

NXA
ARCH.
1874

H I

ENNVIS DES PAYSANS CHAMPESTRES,

Addreſſez à la Royne Regente.

M. DC. XIIII.

ENNVIS DES PAYSANS Champestres. Addressez à la Royne Regente.

MADAME,

La crainte que nous auions que le peu de merite de noz rustiques personnes destournast vos oreilles pour oüyr & entendre les Echoz pitoyables de nos particulieres plaintes & generalles cõplaintes, rendoit du commencement nos attẽtes suspectes de receuoir de-là nos consolations esperees. Mais estant ainsi que vostre Majeste tant humaine reçoit si volõtiers les tres-humbles requestes & supplications de sés sujects, ceste seule consideration nous donne présentement l'asseurãce de luy parler & faire grossierement entendre la cause de nos ennuys. Nous pensions pour long temps estre bien asseurez en nos cabanes rurales, iouyssant de l'amiable repos que ce grand & inuincible guer-

rier, noſtre deffunct & tres-honoré Maiſtre, auoit procuré à ſon peuple. Mais ne pouuans les enuieux de noſtre proſperité longuement, entretenir en France ce bien ineſtimable de la paix, les doux Zephires, de laquelle nous reſpirions ſi doucement, auec vne extreme crainte de la perdre nous voyõs preſentement, helas! les preſages dangereux de ſa prochaine ruyne. Les reſſentimens que nous auons encore des afflictions paſſees & des anciẽnes guerres inteſtines, nous debilite entierement le cœur & le courage en l'apprehenſion des futures, de telle ſorte & maniere que nous n'auons aucun gouſt pour ſauourer les biens que liberalement le Ciel en ceſte preſente annee eſlargira aux enfans de la France. Nous parlons à vous, MADAME, encore que ne ſoyons que pauures Payſans & gẽs ruſtiques nourris à la Champeſtre, de vile & baſſe condition, deſquels la pointe & la portee du iugement au reſpect de celuy de vos experimentez Cõſeillers d'Eſtat, ne s'eſtend & n'ourrepaſſe la veuë des clochers de nos villages, mais pourtant nous auons ceſte

maxime bien-auant engrauee en l'ame, reſſentant le naturel des ſimples, mais des bons & legitimes François, que quiconque ſe dit ſubjet du Roy, ne ſe doit iamais forligner de la fidelité qui luy doit inuiolablemẽt garder, & cõme il eſt vray que les vrays ſujets d'vn Prince ne peuuent eſtre tels que par l'obeïſſance & par la foy ſolide qui les rend obligez à ſon ſeruice. Il faut eſtimer ceux-là n'eſtre legitimes ſujets qui abãdonnent le ſoing qu'ils doiuent auoir de l'Eſtat & de la perſonne de leur Souuerain, pour embraſſer leur propre lucre leur particulier intereſt, & la ſeule eleuation de leur gloire, & alors ainſi deſguiſez n'eſtans plus que ſeruiteurs affectionnez entre deux levres, delaiſſent ce qu'ils deuroient eſtre & deuiennẽt comme noircis amoureux de leurs vaines & friuolles intentions. Nous nous garderions biẽ d'écrire & de parler de ceſte ſorte, n'eſtoient les miſeres de la guerre que nous apprehendons, & particulierement l'affection que nous portons au Roy noſtre bon Seigneur & Maiſtre, laquelle par force & de ſon authorité extorque & attire toute ces pa-

rolles du cœur de la bouche & de la plume. Nous ne craignons point tant les eſclairs ny les bruits des effroyables tonnerres, qui ſouuentesfois eſbranſlẽt nos maiſons, & renuerſent les Tours & Clochers de nos Parroiſſes, que les eſpouuentables alarmes qui s'engendrẽt au ſon du Tocſin, le plus ſouuent de nuict au milieu de noſtre repos, ores de iour au milieu de nos ſueurs, peines, labeurs & trauaux. Point tant ne nous attriſtent les greſles, ny les gelées de May, ny les coulanges de luing qui nous apportent couſtumierement la cherté des viures, que l'inhumanité des ſoldats & deſloyauté des goujards qui tuent qui moleſtent, qui violent, qui bruſlent, qui deſtruiſent, rançonnãt le bon-hõme, & luy font dix mille violẽces, pour luy faire à force de coups, qui de pieds, qui de mains, qui de baſtõs qui de glaiues, qui de dagues, qui de poignards, confeſſer où eſt ſon pauure biẽ caché, muſſé, enterré & trãſporté hors de ſa maiſon. Nous ne pouuons alors nous ſeruir contre leurs cruautez barbareſques d'autres armes ny moyẽs, que d'obeyſſance, forcee de larmes inu-

tiles, & de vaines prieres. Cela destournant tout le cours de nos petites intentions, estant la cause le plus souuent de la sterilité de nos terres, de la vẽte de nos biens & heritages a vil prix, de la perte de nos causes & procez, faute d'auoir dequoy faire presens à nos Aduocats & Procureurs, pour la recommandation de nos affaires, bref, de tout nostre malheur. Et puis qu'il plaist maintenãt à la fortune & incõstãce des tẽps de nous faire payer à vsure l'interest de l'aise du bõtemps, & du repos, duquel elle nous auoit faict iouyr par l'espace de vingt annees & plus, nous ne pouuons auoir autre recours qu'à vous, MADAME, nous vous offrons maintenant nostre cœur affligé qui parle à vous, & vous represente malgré que nous ayons, les Regiſtres des maux, que desia nous font ressentir les estincelles de ces esmotions intestines, qui s'allument en ce Royaume & se trament sur la diuisiõ de nos Princes. Que si Dieu veut tant affliger la France de permettre pour nos offenses, qu'elle se voye ensanglantee du sang de ses enfans, par l'entremise d'vne guerre ciui-

le, ce que nous prions iournellement qu'il n'aduienne: A tout le moins vos vrays & legitimes ſujets, vous feront ayſément cognoiſtre en tout lieu place & occurence par leur conſtance genereuſe que leurs volontez n'auront iamais pour guides que les commandements de vos Majeſtez, pour loy que vos deſirs, & pour but que voſtre contentement & ſeruice, proteſtant dés à preſent aux pieds du Roy, & de voſtre Majeſté, MADAME, qu'ils auront autant de courage pour mourir en la deffence de leur Prince, qu'ils ont eu de cœur à viure durant la paix, en vous ſeruant affectionnant & craignant.

FIN.

99 958667